

**ageas SA/NV**

**Société Anonyme**

**1000 Bruxelles – Rue du Marquis, 1**

**R.C. Bruxelles n° 577.615**

**T.V.A. : BE 0451.406.524**

**Registre des Personnes Morales : 0.451.406.524**

**Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires**  
**du 16 Mai 2018**

**PROCES - VERBAL**

La séance est ouverte à 14 heures 30.

Président: Monsieur Jozef DE MEY  
Secrétaire: Madame Valérie VAN ZEVEREN  
Scrutateurs: Monsieur Christian JAMMAERS  
Monsieur Lucien BAVRE

Le Président rappelle que la présente assemblée se déroule en deux parties. L'Assemblée Générale Ordinaire se prononcera sur les points 2 à 4 de l'ordre du jour qui feront l'objet du présent PV, tandis que l'Assemblée Générale Extraordinaire délibérera sur les points 5 à 6, qui feront l'objet d'un PV dressé par le notaire, Maître Damien Hisette.

Le Président confirme que :

- Pour assister à l'Assemblée, les actionnaires présents ou représentés se sont conformés à l'article 18 des statuts
- Pour pouvoir délibérer valablement sur les points 5 à 6 à l'ordre du jour, l'Assemblée doit réunir au moins la moitié du capital
- Tenant compte qu'une première Assemblée ayant le même ordre du jour, tenue le 19 avril 2018 n'a pu délibérer valablement, le quorum légal n'ayant pas été réuni, la présente Assemblée peut donc délibérer valablement quel que soit le nombre de titres représentés
- Pour être valablement prises, les résolutions sur les points 5 à 6 de l'ordre du jour doivent réunir les majorités suivantes ;
  - le point 5.1.1 : quatre cinquièmes des voix
  - les autres points 5 de l'ordre de jour : trois quarts des voix
  - le point 6 : quatre cinquièmes des voix.
- Les autres résolutions sont prises à la majorité simple
- Conformément à l'article 20 des statuts, chaque action donne droit à une (1) voix.

Le Président dépose sur le bureau :

1. Un exemplaire de la convocation adressée aux actionnaires nominatifs le 14 avril 2018, ainsi qu'aux administrateurs et au commissaire
2. Les numéros justificatifs du 16 avril 2018 du Moniteur Belge et du 14 avril 2018 des journaux L'Echo et De Tijd.

Il invite les scrutateurs à parapher ces documents.

Il déclare qu'il leur fera déposer dans quelques instants la liste de présence et qu'il leur demandera de signer et parapher également ce document.

Suivant la liste de présence, les actionnaires présents ou représentés, représentent 80.127.641 actions, soit 38,27 % sur un total de 209.399.949 actions existantes.

Le Président confirme que la présente Assemblée est valablement constituée pour délibérer sur tous les objets à l'ordre du jour.

L'Assemblée, consultée, renonce à entendre la lecture des rapports de gestion et de contrôle de ageas SA/NV ainsi que la communication des comptes consolidés, dont les actionnaires ont eu connaissance.

Le Président et les administrateurs présents répondent aux questions qui leur sont posées par les actionnaires au sujet des points à l'ordre du jour.

Le Président soumet alors à l'approbation de l'assemblée les propositions de résolution suivantes ;

## **2. Rapport Annuel et Comptes Annuels, Dividende et Décharge de Responsabilité**

### **2.1 Rapport annuel et Comptes annuels**

2.1.3 Discussion et proposition d'approuver les comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2017 et affectation du résultat.

### **2.2 Dividende**

2.2.2 Proposition d'adopter un dividende brut relatif à l'exercice 2017 d'EUR 2,10 par action ageas SA/NV, payable à partir du 30 mai 2018. Le dividende sera financé par prélèvements sur les réserves disponibles et sur les réserves affectées au paiement du dividende pour l'exercice 2016 mais non distribuées en raison de l'incidence du rachat d'actions propres.

### **2.3 Décharge**

2.3.1 Proposition de donner décharge de responsabilité aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017.

2.3.2 Proposition de donner décharge de responsabilité au commissaire pour l'exercice 2017.

## **3. Rapport de rémunération**

3.1 Discussion et proposition d'approuver le rapport de rémunération.

### **3.2 Rémunération du Président**

Proposition d'augmenter la rémunération fixe du Président du Conseil d'Administration de la société d'EUR 90.000 à EUR 120.000 à partir du 1 janvier 2018.

3.3 Rémunération des membres non-exécutifs du Conseil d'Administration.

Proposition d'augmenter la rémunération fixe des membres non-exécutifs du Conseil d'Administration de la société d'EUR 45.000 à EUR 60.000 à partir du 1 janvier 2018.

#### 4. Nominations

##### *Conseil d'Administration*

- 4.1 Proposition de nommer Madame Sonali Chandmal, en tant que membre non exécutif indépendant du Conseil d'Administration de la société, pour une période de quatre ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2022. Madame Sonali Chandmal se conforme aux exigences de l'article 526ter du Code des Sociétés belge et pourra prétendre à la qualité d'administrateur indépendant, telle que définie dans cet article.

##### *Commissaire*

- 4.2 Suite à une procédure de sélection menée conformément à la réglementation (UE) n ° 534/2014 et sur la recommandation du comité d'audit, proposition de nommer, en qualité de commissaire, la société PWC Bedrijfsrevisoren/PwC Reviseurs d'entreprises pour une durée de trois ans couvrant les exercices 2018 (effectif à partir du deuxième trimestre), 2019 et 2020 et de fixer les émoluments à un montant annuel d'EUR 650.000. La société PWC Bedrijfsrevisoren/PwC Reviseurs d'entreprises sera représentée par Monsieur Yves Vandenplas.

Le décompte des votes exprimés pour chacun des points de l'ordre du jour est repris en annexe.

Sont également annexés le texte des questions et considérations que les actionnaires ont demandé d'annexer au présent procès-verbal, ainsi que le texte des réponses données, si le contexte l'exige.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 30.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de la lecture du procès-verbal, lequel est signé par les membres du bureau et les actionnaires ou mandataires qui en expriment le désir.

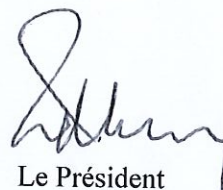
Le Secrétaire



Les Scrutateurs



Le Président



Ordre du jour	Pourcentage d'actions représentées :	Pour en %
<b>2.</b>	<b>Rapport annuel et Comptes, Dividende et décharge</b>	
2.1.3	Comptes sociaux annuels de la société de l'exercice 2017	99,91
2.2.2	Dividende brut relatif à l'exercice 2017 de EUR 2,10 par action ageas SA/NV	99,97
2.3.1	Décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2017	99,31
2.3.2	Décharge au commissaire pour l'exercice 2017	99,24
<b>3.</b>	<b>Corporate Governance</b>	
3.1	Rapport de rémunération	98,24
3.2	Rémunération du Président	99,36
3.3	Rémunération des membres non-exécutifs du Conseil d'Administration	99,36
<b>4.</b>	<b>Nominations et renouvellement de mandats</b>	
4.1	Nomination de Madame Sonali Chandmal	99,31
4.2	Nomination du commissaire (PWC)	99,44